



SPIC -CCIMP (CFE-CGC)

Marseille, le 4 mai 2009

A L'ATTENTION DES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION

OBJET : CLASSIFICATION ET REMUNERATION

Messieurs,

Avant la réunion du mardi 7 avril 2009, je vous avais remis un courrier (copie ci-jointe) qui n'a pas été pris en compte ni même joint au projet de PV de la réunion.

Nous demandons que soit intégré dans l'accord de transposition un chapitre sur les classifications (grilles de salaire) et la politique de l'entreprise sur l'évolution de carrière du personnel de l'Aéroport Marseille-Provence. Pour exemple, la compagnie Air France a maintenu les grilles de salaire pour son personnel après le passage à la CCNTA.

Nous avons à plusieurs reprises attiré votre attention sur le planning et sur le fait que de nombreux thèmes n'ont pas été à ce jour discutés (voir tableau ci-joint). **Nous demandons en préalable à la réunion de négociation du 5/5/2009 que soit discuté le planning général de ces négociations.** Il est inacceptable pour nous que fin mai 09 vous nous remettiez un projet d'accord pour signature sans que tous les chapitres aient été discutés, complétés et négociés. Nous vous rappelons que nous avons été présents à toutes les réunions et que nous avons consacré beaucoup de temps pour négocier de nouveaux accords sur le Temps de Travail, la rémunération et les classifications alors qu'il aurait été beaucoup simple et rapide de transposer tous les accords que vous avez dénoncés. Nous avons perdu aussi beaucoup de temps pour obtenir des propositions acceptables notamment sur le travail occasionnel de nuit, le personnel posté...

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Pour le SPIC-CCIMP,

Gérard MILIANI
Délégué syndical SPIC-CCIMP (CFE-CGC)

P.J. : copie courrier du SPIC-CCIMP du 3_04_2009, Tableau des Thèmes
Copie : Organisations syndicales CGT, FO, CFDT